

Maastricht

1992

Allocution de M. Philippe SEGUIN à l'Assemblée Nationale, le 5 mai
1992, en vue de la ratification du Traité de l'Union Européenne

Extraits de la Constitution de la France du 4 octobre 1958, en vigueur :

- « PREAMBULE
Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, (...)
- ARTICLE PREMIER.
La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». (...)
- ARTICLE 2.
La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».
Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.
- « ARTICLE 3.
La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

Confédération : Une Confédération est d'ordre contractuel. C'est un traité international par lequel des Etats mettent en commun certaines activités et désignent un organe pour les mener conjointement. Elle se noue entre des Etats préexistants et qui restent souverains.

Fédération : Une Fédération d'Etats est d'ordre constitutionnel. Elle a été formée par des Etats individuels, les Etats membres, qui ont créé au-dessus d'eux un nouvel Etat, l'Etat fédéral, les primant de sa supériorité, qui les embrasse tous et attire à lui les fonctions d'importance première. C'est lui qui est souverain. Les Etats particuliers ne le sont plus. Ils sont réduits à un statut de dépendance.

Maastricht 1992

Allocution de M Philippe SEGUIN à l'Assemblée Nationale, le 5 mai 1992, en vue de la ratification du Traité de l'Union Européenne.

« Monsieur le président,
mesdames, messieurs les ministres,
mes chers collègues,

je voudrais croire que nous sommes d'accord au moins sur un point : l'exceptionnelle importance, l'importance fondamentale du choix auquel nous sommes confronté et, ce disant, je n'ai pas l'impression de me payer de mots !

C'est en tout cas avec gravité que je viens inviter cette assemblée à opposer l'irrecevabilité au projet de loi constitutionnelle que le Gouvernement nous présente comme préalable à la ratification des accords de Maastricht négociés le 10 décembre 1991 par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres des communautés européennes et signés le 7 février dernier.

Ma proposition d'irrecevabilité de ce texte se fonde sur le fait que le projet de loi viole, de façon flagrante, le principe en vertu duquel la souveraineté nationale est inaliénable et imprescriptible, ainsi que le principe de la séparation des pouvoirs, en dehors duquel une société doit être considérée comme dépourvue de Constitution.

Il existe en effet, au-dessus même de la charte constitutionnelle, des droits naturels, inaliénables et sacrés, à savoir pour nous les droits de l'homme et du citoyen tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789.

Et quand l'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 rappelle que « La souveraineté nationale appartient au peuple », il ne fait que reconnaître le pacte originel qui est, depuis plus de deux cents ans, le fondement de notre Etat de droit.

Nulle assemblée ne saurait donc accepter de violer délibérément ce pacte fondamental.

La question de la séparation des pouvoirs se pose dans les mêmes termes. (...) Aucune assemblée ne peut déléguer un pouvoir qu'elle n'exerce qu'au nom du peuple.

Or, le projet de loi qui nous est soumis comporte bien une habilitation d'une généralité telle qu'elle peut être assimilée à un blanc-seing.

Et nous voilà confrontés à une situation tout à fait extraordinaire puisque, pour la première fois, on demande au Parlement de constitutionnaliser par avance des textes qui n'existent pas encore et qui, pour la plupart, ne seront même pas soumis à ratification dès lors qu'il s'agira de normes communautaires directement applicables.

On demande donc au Parlement, qui n'en a pas le droit, rien de moins que d'abandonner sa compétence législative aux organes communautaires chaque fois que ceux-ci le jugeront nécessaire pour l'application du traité.

(...)

Il est bien temps de saisir notre peuple de la question européenne.

Car voilà maintenant trente-cinq ans que le traité de Rome a été signé et que d'Acte unique en règlements, de règlements en directives, de directives en jurisprudence, la construction européenne se fait sans les peuples, qu'elle se fait en catimini, dans le secret des cabinets, dans la pénombre des commissions, dans le clair-obscur des cours de justice.

Voilà trente-cinq ans que toute une oligarchie d'experts, de juges, de fonctionnaires, de gouvernants prend, au nom des peuples, sans en avoir reçu mandat, des décisions dont une formidable conspiration du silence dissimule les enjeux et minimise les conséquences.

A la décharge des absents, je reconnais bien volontiers que le conformisme ambiant, pour ne pas dire le véritable terrorisme intellectuel qui règne aujourd'hui, disqualifie par avance quiconque n'adhère pas à la nouvelle croyance, et l'expose littéralement à l'invective.

Qui veut se démarquer du culte fédéral est aussitôt tenu par les faiseurs d'opinion au mieux pour un contempteur de la modernité, un nostalgique ou un primaire, au pire

pour un nationaliste forcené tout prêt à renvoyer l'Europe aux vieux démons qui ont si souvent fait son malheur.

Dès lors qu'il s'agit de la France, de la République et de la démocratie, il ne peut plus être question de la droite et de la gauche, l'enjeu, au-delà des partis, des clivages les plus naturels, des oppositions les plus légitimes, des querelles les plus anciennes, n'est rien de moins que notre communauté de destin.

Et cette communauté de destin est gravement mise en péril par les accords, alors que ceux-ci ne sont ni la condition de la prospérité, ni la condition de la paix.

Dans le monde tel qu'il est, l'idéal comme le réalisme commandaient de faire prévaloir une toute autre conception de l'Europe, voilà ce que je voudrais maintenant développer devant vous.

Monsieur le président,

mesdames, messieurs les ministres,

mes chers collègues,

que l'on ne s'y trompe pas, la logique du processus de l'engrenage économique et politique mis au point à Maastricht est celle d'un fédéralisme au rabais fondamentalement anti-démocratique, faussement libéral et résolument technocratique.

L'Europe qu'on nous propose n'est ni libre, ni juste, ni efficace.

Elle enterre la conception de la souveraineté nationale et les grands principes issus de la Révolution : 1992 est littéralement l'anti 1789.

Beau cadeau d'anniversaire que lui font, pour ses 200 ans, les pharisiens de cette République qu'ils encensent dans leurs discours et risquent de ruiner par leurs actes !

Je sais bien que l'on veut à tout prix minimiser les enjeux et nous faire croire que nous ne cédon rien d'essentiel en ce qui concerne notre indépendance !

Il est de bon ton, aujourd'hui, de disserter à l'infini sur la signification même du concept de souveraineté, de le décomposer en menus morceaux, d'affirmer qu'il admet de multiples exceptions, que la souveraineté monétaire, ce n'est pas du tout la même chose que l'identité collective, laquelle ne courrait aucun risque.

Ou encore que l'impôt, la défense, les affaires étrangères, au fond, ne jouent qu'un rôle relatif dans l'exercice de la souveraineté.

Toutes ces arguties n'ont en réalité qu'un but : vider de sa signification ce mot gênant pour qu'il n'en soit plus question dans le débat.

La méthode est habile. En présentant chaque abandon parcellaire comme n'étant pas en soi décisif, on peut se permettre d'abandonner un à un les attributs de la souveraineté sans jamais convenir qu'on vise à la détruire dans son ensemble.

On va bel et bien finir par vider la souveraineté de son contenu. Car il s'agit là d'une notion globale, indivisible comme un nombre premier.

On est souverain ou on ne l'est pas ! Mais on ne l'est jamais à demi.

Par essence, la souveraineté est un absolu qui exclut toute idée de subordination et de compromission. Un peuple souverain n'a de comptes à rendre à personne et n'a, vis-à-vis des autres, que les devoirs et les obligations qu'il choisit librement de s'imposer à lui-même.

Souvenez-vous du cri de Chateaubriand à la tribune de la Chambre, en 1816 : « Si l'Europe civilisée voulait m'imposer la charte, j'irais vivre à Constantinople ».

La souveraineté, cela ne se divise pas ni ne se partage et, bien sûr, cela ne se limite pas.

Rappelons-nous d'ailleurs, pour avoir un exemple plus récent de ce que vous appelez de vos vœux, ce que put signifier pendant le « printemps de Prague » la doctrine brejnevienne de la souveraineté limitée, tant il est vrai que la « souveraineté divisée », « la souveraineté partagée », « la souveraineté limitée » sont autant d'expressions pour signifier qu'il n'y a plus du tout de souveraineté !

Et, de fait, quand on accepte de prendre des décisions à la majorité sur des questions cruciales et dès lors que ces décisions s'imposent à tous sans pouvoir jamais être remises en cause ultérieurement à l'échelon national, on passe clairement de la concertation à l'intégration.

Aussi, quand on nous dit que les accords de Maastricht organisent une union d'Etats fondée sur la coopération intergouvernementale, on travestit délibérément la réalité.

Tout au contraire, ces accords visent à créer des mécanismes qui échappent totalement aux Etats.

(...)

Cessons donc de tricher, de dissimuler, de jouer sur les mots, l'alternative est claire : nous devons conserver notre souveraineté ou y renoncer.

Comment en sommes-nous arrivés à considérer cette question, incongrue il y a quelques mois encore, comme presque banale, comment en sommes-nous arrivés à considérer la rupture de notre pacte social sinon comme normale, du moins comme nécessaire ?

Mettons à part le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui, au lendemain de la guerre, était tout imprégné d'une idéologie dirigiste et planificatrice, et qui s'est d'ailleurs soldé par un échec total, si l'on en juge par ce qui reste aujourd'hui de la sidérurgie européenne !

Hormis donc le traité instituant la CECA, on pouvait considérer, avant le sommet de Maastricht, que nous n'avions pas ratifié beaucoup plus que des accords de coopération et de libre-échange.

D'ailleurs, dix-huit mois après la signature du Traité de Rome, les constituants de 1958 ont pu souligner et consacrer la plénitude de la souveraineté nationale.

Et ils ne l'ont pas fait par inadvertance, comme a paru le suggérer M. Mitterrand, ou par négligence, comme a cru devoir le supposer M le garde des sceaux.

Faut-il rappeler, en effet, que le Traité de Rome ne mentionne que deux politiques communes dont l'une, celle des transports, n'a jamais vu le jour, tandis que l'autre, la politique agricole commune, ne fonctionnait que par consensus depuis que le compromis de Luxembourg avait mis fin -provisoirement- à toute tentation supranationale ?

Instaurer un marché commun puis un marché unique, voilà tout ce à quoi la France s'était engagée et il n'y aurait rien à redire à ces engagements -là si ne s'était développé peu à peu, à force de règlements, de décisions et de directives, tout un droit communautaire dérivé, sans aucun rapport avec les objectifs fixés par les traités.

C'est ainsi que, dans les faits, notre engagement initial se révèle désormais bien plus contraignant que ce qui ressortait de la lettre du traité.

On connaît l'argument : il nous faut faire l'Europe, donc il nous faut concéder une partie de notre souveraineté.

Comme si cette relation causale allait de soi !

Comme si le respect des souverainetés interdisait la coopération, l'ouverture, la solidarité !

Comme si les Etats souverains en étaient fatalement réduits à un splendide isolement et condamnés à une politique frileuse de repliement sur soi !

(...)

Il ne faut pas rêver. Sans monnaie, demain, sans défense, sans diplomatie, peut-être, après-demain, la France, au mieux, n'aurait pas plus de marge de manœuvre que n'en ont aujourd'hui l'Ukraine et l'Azerbaïdjan.

Certains s'en accommodent. Quant à moi, ce n'est pas l'avenir que je souhaite à mon pays.

Les tenants de la marche vers le fédéralisme ne cachent pas leur dessein. Ils veulent bel et bien, et ils le disent, que les progrès du fédéralisme soient sans retour et force est de constater que nous voilà d'ores et déjà pris dans un redoutable engrenage.

Depuis que les jurisprudences convergentes de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat admettent que les traités et le droit communautaire qui en est dérivé bénéficient d'une primauté absolue sur nos lois nationales, le Gouvernement, non plus que le Parlement français, n'a plus son mot à dire pour infléchir les règles communautaires jugées inacceptables pour la France.

Bientôt, comme nous l'a annoncé M. Delors, au moins 80% de notre droit interne sera d'origine communautaire et le juge ne laissera plus d'autre choix au législateur que le tout ou rien : ou se soumettre totalement ou dénoncer unilatéralement et en bloc des traités de plus en plus contraignants.

Craignons alors que, pour finir, les sentiments nationaux, à force d'être étouffés, ne s'exacerbent jusqu'à se muer en nationalismes et ne conduisent l'Europe, une fois encore, au bord de graves difficultés, car rien n'est plus dangereux qu'une nation trop longtemps frustrée de la souveraineté par laquelle s'exprime sa liberté, c'est-à-dire son droit imprescriptible à choisir son destin.

On ne joue pas impunément avec les peuples et leur histoire.

Toutes les chimères politiques sont appelées un jour ou l'autre à se briser sur les réalités historiques.

La Russie a bel et bien fini par boire le communisme comme un buvard parce que la Russie avait plus de consistance historique que le communisme, mais à quel prix ?

Alors, si nous organisons l'Europe, organisons-la à partir des réalités.

Et les réalités, en Europe, ce sont toutes les nationalités qui la composent.

Comment allons-nous articuler la construction de l'Europe avec ces données de faits qui plongent si profond dans le passé et dans l'inconscient collectif ?

Comment allons-nous bâtir un système de coopération assurant la paix et la prospérité sans négliger ces réalités nationales dont les mouvements ne nous paraissent parfois imperceptibles que parce qu'ils appartiennent à la très longue durée ?

Voilà qui devrait tout naturellement être l'objet d'un vrai et grand débat public.

Mais, constatons le, ce débat ne s'engage pas vraiment. On se contente de faire dans l'incantation : « c'est beau, c'est grand, c'est généreux, Maastricht ! » ou dans la menace à peine voilée : »Maastricht ou le chaos ! « « Si vous ne votez pas Maastricht, vous ne serez jamais ministre ! ».

L'opinion est d'autant plus décontenancée qu'elle sent bien qu'on fait souvent silence pour de simples raisons d'immédiate opportunité et qu'elle assiste à de surprenants chassés croisés.

Les idéologues de la reconquête du marché intérieur se font les chantres de la monnaie unique. Les tenants de la relance et autres théoriciens de l'autre politique économique expliquent doctement qu'il n'existe pas d'alternative à Maastricht.

Sans parler de ceux qui nous ont expliqué tour à tour que Maastricht était parfaitement conforme à la Constitution, et puis que la ratification imposait la révision de celle-ci ; que Maastricht était l'acte le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale, et puis qu'il n'était jamais que le prolongement du Traité de Rome...

Tout se passe en réalité comme si personne n'avait vraiment envie de débat.

Bien sûr, on peut toujours prétendre qu'on commence à le faire çà et là ; que la question est beaucoup trop technique pour être valablement abordée lors d'un débat public, dans un climat passionnel, à un moment qui ne s'y prête pas et devant des électeurs dont il est avantageux de postuler l'incompétence.

Curieuse conception de la démocratie derrière laquelle, une fois de plus, se profile la méfiance du suffrage universel, celle du peuple souverain et le dépérissement de la République.

D'autant plus que la construction européenne n'est pas du tout, par nature, un problème technique. C'est par tactique que les idéologues du fédéralisme et les eurocrates cherchent à dissimuler leur dessein politique sous le manteau de la technique.

Il est vrai qu'ils n'y ont pas si mal réussi jusqu'à présent ; mais jusqu'où est-il permis d'imposer au peuple, sous couvert de technicité, des choix politiques majeurs qui relèvent de lui et de lui seul ?

Il serait indécent et dangereux d'aller plus loin.

Le moment est venu de regarder en face la vraie nature des choses qui n'est pas technique mais politique et de dire ouvertement, franchement, honnêtement, quels sont les enjeux.

Il est temps que ce débat ait lieu. Il est temps de montrer aux français qu'il y a plusieurs voies possibles et qu'ils ont le choix.

Il est temps de leur montrer qu'on les mène vers une impasse et que l'espérance est ailleurs ; selon moi du côté de la nation qui est la leur.

Qu'on le veuille ou non, en effet, c'est l'idée qu'on se fait de la nation qui commande l'idée qu'on se fait de l'Europe.

C'est pourtant une attitude fort répandue que de marteler le thème de l'Europe sans jamais même effleurer celui de la nation, comme si celle-ci n'était nullement en cause. Il est tellement plus commode de rester dans le flou, dans l'implicite ou le non-dit ...

C'est, bien sûr, ce principe d'extrême prudence politique qui a conduit les auteurs du traité de Maastricht à gommer de leur texte le mot « fédéral ».

Pourtant cela ne change rien à la chose, car ce qui compte dans un traité, c'est son esprit, ce sont les mécanismes qu'il met en place.

Et vous-même, monsieur Dumas, avec la franchise qui vous caractérise, vous l'aviez reconnu ici même, sans détour : Cette Europe est à finalité fédérale.

Pourtant, j'en conviens volontiers, ce qu'on nous propose aujourd'hui ce n'est pas le fédéralisme au sens où on l'entend quand on parle des États-Unis ou du Canada.

C'est bien pire, parce que c'est un fédéralisme au rabais !

On ferait vraiment beaucoup d'honneur au traité en affirmant, sans autre précaution, qu'il est d'essence fédérale. Il ne comporte même pas – ce serait, après tout, un moindre mal – les garanties du fédéralisme.

Car le pouvoir qu'on enlève au peuple, aucun autre peuple ni aucune réunion de peuples n'en hérite.

Ce sont des technocrates désignés et contrôlés encore moins démocratiquement qu'auparavant qui en bénéficient et le déficit démocratique, tare originelle de la construction européenne, s'en trouve aggravé.

Dans ces conditions, un véritable fédéralisme, avec son Gouvernement, son Sénat, sa Chambre des représentants, pourrait demain apparaître comme un progrès, sous prétexte qu'il serait alors le seul moyen de sortir de l'ornière technocratique dans laquelle nous nous serions davantage encore embourbés.

C'est la raison pour laquelle je suis d'autant plus résolument opposé à cette solution d'un fédéralisme bancal qu'elle serait fatalement le prélude à un vrai et pur fédéralisme.

Or, soyons lucides, il n'y a aucune place pour des nations vraiment libres dans un Etat fédéral. Il n'y a jamais eu de place pour des nations réellement distinctes dans aucun Etat fédéral.

Libre à certains de caresser l'illusion qu'il s'agit de créer une nation des nations : c'est là une contradiction dans les termes et rien de plus.

Convenons plutôt qu'il y a quelque ironie à proposer à nos vieilles nations le fédéralisme comme un idéal, au moment même où toutes les fédérations de nationalités sont en train de déboucher sur l'échec.

A ceux qui, malgré tout, s'imaginent que le temps et les textes l'emportent sur tout le reste, je voudrais rappeler simplement comment, depuis deux siècles, se pose la question québécoise. Comment, depuis plus de deux siècles, le peuple québécois, à la fois si proche et si différent de ses voisins par ses origines, sa langue et sa culture, vit sa situation d'Etat fédéré au sein d'un Etat fédéral qui est pourtant autrement plus démocratique que la construction échafaudée à Maastricht.

En vérité, le fédéralisme ne marche bien que lorsqu'il procède d'un Etat-nation, comme en Allemagne ou dans les États-Unis d'aujourd'hui, au Mexique, au Brésil ou en Australie.

Comment peut-on raisonnablement croire possible de réunir sous une même loi, sous un même pouvoir, à partir d'une union conventionnelle, un ensemble transnational qui se suffirait à lui-même et se perpétuerait sans contrainte ?

Dans cette affaire éminemment politique, le véritable et le seul débat oppose donc, d'un côté, ceux qui tiennent la nation pour une simple modalité d'organisation sociale désormais dépassée dans une course à la mondialisation qu'ils appellent de leurs vœux et, de l'autre, ceux qui s'en font une tout autre idée.

La nation, pour ces derniers, est quelque chose qui possède une dimension affective et une dimension spirituelle. C'est le résultat d'un accomplissement, le produit d'une mystérieuse métamorphose par laquelle un peuple devient davantage qu'une communauté solidaire, presque un corps et une âme.

Certes, les peuples n'ont pas tous la même conception de la nation : les Français ont la leur, qui n'est pas celle des Allemands ni celle des Anglais, mais toutes les nations se ressemblent quand même ; nulle part rien de durable ne s'accomplit en dehors d'elles.

La démocratie elle-même est impensable sans la nation. De Gaulle disait : « La démocratie pour moi se confond exactement avec la souveraineté nationale ». On ne saurait mieux souligner que pour qu'il y ait démocratie, il faut qu'il existe un sentiment d'appartenance communautaire suffisamment puissant pour entraîner la minorité à accepter la loi de la majorité ! Et la nation c'est précisément ce par quoi ce sentiment existe.

Or la nation cela ne s'invente ni se décrète pas plus que la souveraineté !

Le fait national s'impose de lui-même sans que personne puisse en décider autrement ; il n'est ni repli ni rejet, il est acte d'adhésion.

Car la nation n'est pas un clan, ce n'est pas une race, ce n'est pas une tribu. La nation c'est plus fort encore que l'idée de patrie, plus fort que le patriotisme, ce noble réflexe par lequel on défend sa terre natale, son champ, ses sépultures.

Car le sentiment national c'est ce par quoi on devient citoyen, ce par quoi on accède à cette dignité suprême des hommes libres qui s'appelle la citoyenneté !

C'est assez dire que la citoyenneté non plus ne se décrète pas, qu'elle ne relève ni de la loi ni du traité. Pour qu'il y ait une citoyenneté européenne, il faudrait qu'il y ait une nation européenne.

Alors oui, il est possible d'enfermer les habitants des pays de la Communauté dans un corset de normes juridiques, de leur imposer des procédures, des règles, des interdits, de créer si on le veut de nouvelles catégories d'assujettis. Mais on ne peut créer par un traité une nouvelle citoyenneté.

Curieuse citoyenneté d'ailleurs que celle dont on nous parle, parée de droits, mais exempte de devoirs !

Le droit de vote exprime ainsi une adhésion très forte sans laquelle il n'a aucun sens. On ne vote pas dans un pays simplement parce qu'on y habite, mais parce que l'on veut partager ses valeurs et son destin.

L'obstacle à la citoyenneté européenne n'est donc pas tant constitutionnel que moral.

Dans l'esprit d'une confédération respectant les souverainetés nationales, ce qui est, jusqu'à preuve du contraire, la seule voie sur laquelle nous soyons jusqu'à présent officiellement engagés, les députés au Parlement européen sont les représentants de chacun des peuples de la Communauté.

C'est donc tout naturellement qu'ils sont élus sur des bases nationales. Ouvrir ce corps électoral aux résidents des autres Etats membres serait rompre avec ce principe et ouvrir une brèche qui nous conduirait bientôt à tenir les décisions du Parlement de Strasbourg pour l'expression de la volonté générale d'un hypothétique « peuple européen », au même titre que la loi édictée par chaque Parlement national est l'expression de la volonté générale de la Nation.

C'est là, bien entendu, où veulent nous conduire les auteurs du traité de Maastricht et il est clair que tous les moyens sont bons à leurs yeux pour y parvenir.

Cette disposition est donc absolument inacceptable, quelles qu'en soient les conditions d'exercice.

Je prendrai néanmoins le risque d'étonner en affirmant qu'il faut probablement tenir la création de la citoyenneté européenne pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un simple corollaire de la monnaie unique qui est, elle, le vrai, le puissant mécanisme par lequel se réalisera non seulement l'intégration économique mais aussi finalement l'intégration politique.

(...)

Le sentiment national n'est pas le nationalisme. Car le nationalisme, avec ses outrances et son égoïsme forcené a quelque chose de pathologique qui n'a rien à voir avec la nation ni, bien sûr, avec la République.

C'est dire combien la France, dont il nous faut préserver la souveraineté, en refusant de la dissoudre dans l'Europe fédérale, n'est pas la France des extrémistes de droite qui est en fait une anti-France.

Que peuvent d'ailleurs bien comprendre à la nation ceux qui, il y a cinquante ans, s'engageaient dans la collaboration avec les nazis pour bâtir l'ordre européen nouveau ; ceux qui, dans Paris occupé, organisaient des expositions sur la France européenne au Grand Palais ; ceux qui prophétisaient qu'on parlerait de l'Allemagne et du Danemark comme on parle de la Flandre et de la Bourgogne, ou encore que dans une Europe où l'Allemagne tiendrait le rôle que l'Angleterre entendait s'arroger, ses intérêts et les nôtres se rejoindraient tôt ou tard ?

Je ne crois pas que ceux-là aient rompu avec ces penchants, malgré les efforts qu'ils déploient pour jouer sur l'égoïsme, tout en dissimulant l'idéologie qui les anime, qui dépasse d'ailleurs les frontières et qui est antirépublicaine parce qu'elle est viscéralement contre l'égalité des droits et la reconnaissance universelle de la dignité de la personne humaine.

Mais qu'on y prenne garde : c'est lorsque le sentiment national est bafoué que la voie s'ouvre aux dérives nationalistes et à tous les extrémismes !

J'ai parlé de république, de valeurs républicaines. Il faut à ce sujet bien nous entendre.

En France, la République n'est pas seulement un régime institutionnel. Et s'il fallait lui trouver une date de naissance, je la situerais à Valmy, le 20 septembre 1792, avec le « peuple en armes », plutôt qu'à la Convention, le lendemain, quand les députés décidèrent d'abolir la monarchie.

Car la République, c'est avant tout un système de valeurs collectives par lequel la France est ce qu'elle est aux yeux du monde. Il y a une République française comme il y eut une République romaine.

Depuis l'origine, sa maxime est la même :

la souveraineté du peuple,

l'appel de la liberté,

l'espérance de la justice.

Elle est inséparable de la dignité de la personne humaine et de son émancipation, de l'Etat de droit, de l'équité et de l'égalité des chances.

Elle est inséparable de la solidarité nationale, de l'ambition collective nationale, de l'esprit national, de l'indépendance nationale.

Elle est inséparable de l'Etat qui, en son nom, doit arbitrer, rendre la justice, attaquer inlassablement les privilèges, combattre les féodalités, accorder la primauté aux mérites et à la vertu.

C'est dire que forgée dans le même moule, la République n'est pas séparable de la nation.

Et tout cela, bien sûr, ne date pas d'hier ! N'y avait-il pas déjà un sentiment national en Normandie pendant la guerre de Cent Ans ? Ou quand pour la première fois, on a crié à Marseille en 1585 « Vive la République » contre la Ligue qui pactisait avec les Espagnols ?

N'y avait-il pas déjà au Moyen-âge un modèle culturel français dans cette université de Paris qui imposait à l'Europe la suprématie de sa méthode et quand l'abbé Suger ouvrait, à Saint-Denis, le temps de ces cathédrales que l'on n'appelait pas encore gothiques, et dans lesquelles toute l'Europe d'alors reconnaissait l'art de France ?

N'y avait-il pas déjà une volonté nationale chez Philippe Le Bel quand il refusait de tolérer aucun Etat dans l'Etat et chez le « petit roi de Bourges » quand il rejetait le traité de Troyes par lequel Isabeau de Bavière avait livré la France aux Anglais ? Et chez François 1^{er} quand il signa à Villers-Cotterêts l'édit par lequel le français allait devenir la langue officielle de l'Etat ?

A chaque étape de notre histoire, il y a déjà ainsi un peu de la République comme il y en avait quand Napoléon faisait rédiger le code civil et qu'il disait : « Ma maxime a été la carrière ouverte aux talents sans distinction de fortune ».

Il fallait passer par là pour qu'un jour il y eût vraiment la République et les philosophes et la Déclaration des droits, pour que la France devienne ce pays si singulier qui, depuis toujours au fond, se veut plus exemplaire que dominateur.

Ce pays si singulier qui, malgré ses faiblesses et ses renoncements, garde, tout au long des vicissitudes de l'histoire, un statut exceptionnel de guide spirituel et moral : car il y a indubitablement une exception française.

Une exception française, oui, qui traduit cet extraordinaire compromis que la République a réalisé chez nous, entre la nécessité de l'Etat et la liberté de l'individu et qui ne peut s'accorder avec la normalisation, avec la banalisation que l'on veut imposer à la France, au nom de la logique de Maastricht.

Comme il faut bien nous apaiser, voilà qu'on nous promet de respecter les identités nationales, en cherchant à nous convaincre que ces dernières sont trop fortes pour que le creuset fédéraliste les menace de disparition.

Des concessions nous seront faites, concernant – sait-on jamais ? – nos fromages et quelques-unes de nos coutumes parce que le folklore ne dérange personne, et que jamais un mouvement folklorique n'est devenu révolutionnaire.

On nous laissera peut-être la Marseillaise, à condition d'en changer les paroles parce que ses farouches accents comportent des dangers et rappellent à notre peuple son histoire et sa liberté.

On nous abandonnera notre langue, quitte à nous laisser le soin de l'abâtardir alors que, pour tant de peuples, le français reste encore synonyme de liberté. Déjà, nous nous rallions à cette idée folle que notre langue n'est rien de plus qu'une technique de communication.

Or cet utilitarisme à courte vue, auquel se convertissent nos élites et qui fait progresser à grands pas l'Europe fédérale, est de nature à détruire l'âme de la France.

Il est d'ailleurs tout à fait significatif d'avoir choisi le mot identité pour désigner ce qu'on consent à nous laisser. Cette assurance qu'on se croit obligé de nous donner est déjà l'indice d'un risque majeur. On parle de l'identité lorsque l'âme est déjà en péril, lorsque l'expérience a déjà fait place à l'angoisse. On en parle lorsque les repères sont déjà perdus !

La quête identitaire n'est pas une affirmation de soi. C'est le réflexe défensif de ceux qui sentent qu'ils ont déjà trop cédé.

En ne nous laissant que l'identité, on ne nous concède donc pas grand-chose, en attendant de ne plus rien nous concéder du tout !

Que veut-on mettre à la place de ce qu'il est question d'effacer ? A quoi veut-on nous faire adhérer quand on aura obtenu de nous un reniement national ?

Sur quoi va-t-on fonder ce gouvernement de l'Europe auquel on veut nous soumettre ? Sur la conscience européenne ? C'est vrai, cette conscience existe ; il y a même quelque chose comme une civilisation européenne au confluent de la volonté prométhéenne, de la chrétienté et de la liberté de l'esprit.

Bien sûr, nous autres Européens avons un patrimoine et toutes sortes de similitudes, mais cela ne suffit pas pour forger un Etat.

S'il y a une conscience européenne, c'est un peu comme il y a une conscience universelle; elle est de l'ordre du concept et n'a rien à voir ni avec l'âme du peuple ni avec la solidarité charnelle de la nation. La nation française est une expérience multiséculaire, la conscience européenne est une idée qui d'ailleurs ne s'arrête pas aux frontières de la Communauté. Et l'on ne bâtit pas un Etat légitime sur une idée abstraite, encore moins sur une volonté technocratique.

Ainsi, l'Etat fédéral européen manquerait de fondement réel et de justifications profondes. Ce serait un Etat arbitraire et lointain dans lequel aucun peuple ne se reconnaîtrait.

Les plus lucides des fédéralistes européens le savent bien et ils ont une réponse toute prête. Il s'agit de l'Europe des régions, laquelle présente le double avantage de rapprocher, disent-ils, le pouvoir du citoyen et de mettre hors-jeu, ça c'est sûr, les Etats nationaux.

Seulement voilà : Ce fédéralisme régionaliste signifierait à coup sûr la fin de la République.

Ce serait anéantir dix siècles de volonté d'unification du pays, dix siècles d'efforts pour renforcer la solidarité entre les régions, dix siècles d'obstination féconde pour forger, de génération en génération, une authentique communauté nationale.

Qu'en adviendra-t-il à terme ? On remplacera les quelques frontières nationales existantes par une multitude de frontières locales invisibles mais bien réelles. On formera de petites provinces là où il y avait de grands Etats avec autant de communautés crispées sur leurs égoïsmes locaux. On laissera les régions riches devenir toujours plus riches et les pauvres devenir toujours plus pauvres.

On confiera les affaires à des notables que le gouvernement fédéral, du fait de son éloignement et de son manque de légitimité, ne pourra contrôler, pas plus que ne pourront le faire les gouvernements nationaux politiquement affaiblis et limités dans leurs compétences.

Ce sera le grand retour des féodalités.

Ce sera, pour le coup, cette Europe des tribus que nous dit tant redouter M. le Président de la République.

Il n'y aura plus en France de redistribution, de péréquation, d'aménagement du territoire. Viendra la règle du chacun pour soi et de Dieu pour personne. Se noueront des relations de région à région par-dessus la tête des Etats.

Ce sera le contraire de la République et le contraire de la démocratie.

Ceux-là mêmes qui ont multiplié les échelons de l'administration nous disent maintenant qu'il y en a trop, qu'il faut en supprimer, pour rationaliser, pour simplifier.

Et même s'il n'y a pas de calcul, s'il n'y a pas de préméditation, même si M. Delors est probablement sincère quand il déclare qu'il ne veut pas faire disparaître les nations, l'engrenage qui se met en place est tel qu'au bout du compte ce n'est pas le choix entre le département et la région qui s'imposera dans la multiplicité des échelons de pouvoir : c'est l'escamotage de l'Etat-nation qui se dessinera !

Et l'idée fait subrepticement son chemin : déjà les régions traitent directement avec Bruxelles pour quémander des subsides, déjà elles s'allient entre elles pour organiser des groupes de pression à l'échelon communautaire ; déjà voient le jour des politiques régionales qui ne tiennent plus aucun compte des impératifs nationaux.

Et voilà que se crée à Bruxelles un comité des régions qui n'a pas encore beaucoup de pouvoir, mais qui se présente déjà comme organe de représentation. C'est la manifestation ouverte d'un dessein régionaliste qui ne prend même plus la peine de se déguiser, mais dont, comme toujours, on dissimule les véritables ambitions.

Là encore, si nous sommes tellement vulnérables, la faute en est due à notre propre renoncement, un renoncement qui se situe dans la dérive d'une décentralisation mal conçue et mal maîtrisée dont la perspective de l'Europe des régions fait apparaître tout à coup les immenses dangers !

Nous avons pourtant choisi la décentralisation, pas la désintégration ! Les choses vont-elles donc continuer à se défaire sans qu'à aucun moment le peuple français ne soit consulté ?

Mais voilà qu'on nous assure que Maastricht serait la condition de la paix et de la prospérité, ce qui signifie par là même que son échec équivaldrait à la régression et, j'imagine, à la guerre.

C'est l'une des idées reçues du moment : les nations seraient inévitablement condamnées au déclin par le progrès de la civilisation matérielle. Leur souveraineté serait incompatible avec le renforcement inéluctable des interdépendances économiques et techniques.

L'évolution des choses conduirait nécessairement vers un monde sans frontières, chacune de celles-ci constituant un obstacle à l'efficacité, une entorse à la rationalité, une entrave à la prospérité.

Ce sont là des affirmations qu'il nous faut vérifier avec soin car ce qu'on nous demande d'abandonner, pour atteindre la prospérité ce n'est pas seulement le droit de battre monnaie, c'est la possibilité de conduire une politique économique qui nous soit propre.

Suffirait-il de constituer un grand ensemble intégré pour brusquement et sûrement accroître ces performances ? On en douterait au spectacle de grands ensembles existants qui périclitent ou se divisent. L'ancienne Union soviétique, la Chine, l'Inde sont-elles à ce point prospères qu'il nous faille à tout prix les imiter ? Les Etats-Unis eux-mêmes sont-ils à ce point heureux dans la gestion de leurs affaires qu'il faille les prendre pour modèle ?

N'observe-t-on pas à l'inverse des réussites éclatantes qui ne doivent rien à l'immensité, au Japon, à Taïwan, en Corée du Sud, voire dans les villes-Etats, comme Singapour ou Hong Kong ?

Comment s'en étonner ? La mise en commun des faiblesses et des défaillances de chacun n'a jamais amélioré les performances de tous.

Si l'argument de la taille ne convainc pas, on tient en réserve l'une de ses variantes : elle consiste à condamner la tentation de l'autarcie.

L'autarcie est-elle la plus sûre façon de ruiner l'économie, d'étouffer l'initiative, d'appauvrir la culture ? Certes oui, mais qui dit le contraire ? Qui parle de replier le pays sur lui-même ? Qui parle de renoncer à la liberté des échanges ? Qui donc ici prône l'exclusion, la fermeture aux autres ? Personne ! En tout cas pas moi !

Mais en quoi donc le rejet de l'autarcie a-t-il quelque chose à voir avec la prétendue nécessité d'une Europe fédérale ? La réponse est simple : cela n'a rien à voir !

Il y a des siècles que les échanges internationaux se développent et depuis 1945 ils ont enregistré une formidable progression, contribuant à la prospérité et à l'accroissement des niveaux de vie. A-t-on eu besoin pour cela de réduire le nombre des nations ? Leurs frontières politiques ont-elles fait obstacle à cette évolution ?

Les particularismes nationaux ont-ils compromis l'allocation des ressources, freiné l'innovation, ralenti la croissance ? Dans les faits, n'est-ce pas tout le contraire qui s'est passé et n'est-ce pas le pays qui en a le plus profité, le Japon, qui est aussi le plus rebelle à tout système qui l'intégrerait ?

Il est vrai que pour échanger il faut avoir quelque chose à échanger. Il est donc autorisé d'être différent et il est même plus souhaitable d'être complémentaire que semblable.

L'avenir n'est donc pas contradictoire avec la volonté des peuples de garder leur caractère, de tirer le meilleur parti de ce qu'ils sont, de leurs atouts, de leurs spécificités pour donner au monde la plus belle part d'eux-mêmes.

La compétition, la concurrence, c'est le jeu où des producteurs placés dans des situations particulières, avec des capacités et des savoir-faire différents, s'efforcent en permanence de se dépasser afin de produire à moindre coût et de vendre davantage.

Gardons-nous donc de la vision angélique et réductrice d'une internationalisation économique dégagee de toute référence aux nationalités !

Pour garder leur efficacité, les entreprises ont à prendre en compte les caractéristiques des marchés locaux, des mentalités, des comportements, des langues.

Tenir l'économie mondiale pour un système unitaire et indifférencié procède à l'évidence d'une analyse superficielle. En réalité, un espace de concurrence est un espace d'échange libre et non un vase clos dans lequel une bureaucratie tatillonne s'efforce de gommer toutes les différences en imposant avec obstination « l'harmonisation des conditions de la concurrence ».

Redoutable contresens économique que cette »harmonisation » à laquelle nous devons déjà des centaines et des centaines de directives et de règlements communautaires !

Mesurons l'absurdité d'une telle démarche en posant, comme le fit un jour un économiste, cette impertinente mais judicieuse question :

« Puisqu'il faut harmoniser les conditions de la concurrence, pourquoi, comme sur le nez de Cyrano, ne pas poser des petits parasols sur les tomates catalanes, gorgées d'un soleil qui fait si injustement défaut aux tomates néerlandaises ? » Ne rions pas, nous ne sommes pas loin de cela ! Nous n'en sommes pas loin quand on se met à réglementer, pour toute la CEE, les conditions de production pour les chasses-d'eau, les survêtements, les fromages.

Croyez-vous que cela a quelque chose à voir avec la vitalité des marchés, avec la force créatrice de la libre entreprise, avec le stimulant de la concurrence ?

On nous fabrique aujourd'hui en Europe un espace économique plus uniformisé que le marché intérieur américain lui-même, qui vit et prospère très bien sans même l'harmonisation des fiscalités, alors que pour créer un marché unique, on pourrait s'en tenir à la libre circulation des biens et des personnes et à la reconnaissance mutuelle des réglementations, en limitant l'effort d'harmonisation à ce qui relève de la santé publique et de la protection de l'environnement.

Mais ce n'était pas assez pour nos eurocrates qui veulent supprimer la concurrence en prétendant la préserver.

On met en avant de prétendus impératifs de concurrence pour réglementer, centraliser, diriger l'économie européenne, à la seule fin, non d'accroître l'efficacité et la prospérité communes mais de forger à la fois l'instrument et la raison d'être d'un futur gouvernement fédéral, un gouvernement fédéral qui ne pourra certainement pas souffrir l'existence d'une réelle concurrence entre les Etats fédérés.

La monnaie unique qu'on nous propose maintenant est la conséquence logique de cette stratégie. Voyons ensemble ce que vaut cette touche finale.

On nous dit que la monnaie unique est la clé de l'emploi. On nous annonce triomphalement qu'elle créera des millions d'emplois nouveaux, jusqu'à cinq millions selon M. Delors, trois ou quatre selon le Président de la République.

Mais que vaut ce genre de prédiction, alors que, depuis des années, le chômage augmente en même temps que s'accélère la construction de l'Europe technocratique ?

Par quel miracle la monnaie unique pourrait-elle renverser cette tendance ? Oublierait-on que certaines simulations sur les effets de l'union monétaire sont particulièrement inquiétantes pour la France puisqu'elles font craindre encore plus de chômage dans les années à venir ?

En vérité, tout ce que notre économie doit d'incontestablement positif à la construction européenne, c'est la fin du protectionnisme intracommunautaire, ce qui n'a rien à voir ni avec l'harmonisation à tout prix ni avec la monnaie unique.

(...)

On nous dit que la monnaie unique fera économiser d'énormes coûts de transaction, mais personne n'est réellement capable d'évaluer ces coûts et tous les chiffres cités à ce sujet sont le plus souvent totalement fantaisistes.

(...)

Comment peut-on penser que la balance des paiements est en elle-même une contrainte économique bien réelle et croire qu'il suffit de ne plus libeller les transactions que dans une seule monnaie pour qu'elles s'envolent miraculeusement ?

On nous dit que la monnaie unique fera baisser les taux d'intérêt, mais cela est plus que douteux dès lors qu'il va falloir intégrer des pays plus sujets à l'inflation ; et ensuite tout dépendra de la politique de la Banque centrale européenne qui sera indépendante, c'est-à-dire incontrôlable. Nul ne peut prédire que les dirigeants de cette banque, qui n'auront de compte à rendre à personne, feront toujours la meilleure politique possible !

(...)

En vérité, il n'y a pas de meilleure incitation à bien gérer la monnaie que la concurrence monétaire même si cette incitation est loin d'être sans défaut.

Or, que nous propose-t-on, sinon de supprimer la concurrence entre les monnaies européennes ?

Avec la monnaie unique, nous abandonnons définitivement ou presque le droit de choisir notre politique monétaire.

(...)

C'est cela, sans doute, qu'on appelle la « souveraineté partagée ». Curieux partage qui tendrait à priver la France de toute liberté de décision !

Ne négligeons pas les conséquences de ce qui se prépare : conséquences économiques et conséquences politiques.

Conséquences économiques d'abord.

Il n'est de politique économique cohérente que dans la mesure où elle dispose de l'ensemble des moyens d'intervention sur l'économie : budget, fiscalité, actions structurelles en faveur des entreprises, monnaie.

L'aliénation de notre politique monétaire entraîne donc l'impossibilité de conduire une politique économique autonome, processus que l'Union économique et monétaire reconnaît d'ailleurs, en le qualifiant joliment de « convergence ».

(...)

Enfin, et je souhaite insister sur ce point, la normalisation de la politique économique française implique à très court terme la révision à la baisse de notre système de protection sociale qui va rapidement se révéler un obstacle rédhibitoire, tant pour l'harmonisation que pour la fameuse « convergence » des économies.

Que la crise de notre Etat providence appelle de profondes réformes, je serai le dernier à le contester. Que cette modernisation, faute de courage politique, soit imposée par les institutions communautaires, voilà qui me semble à la fois inquiétant et riche de désillusions pour notre pays.

Il suffit d'ailleurs de penser à cette « Europe sociale » qu'on nous promet et dont le Président de la République, lui-même, inquiet, semble-t-il, des conséquences de la monnaie unique, cherche à nous convaincre qu'elle aurait un contenu, qu'elle nous assurerait un monde meilleur. Hélas, quand on lit les accords de Maastricht, on ne voit pas très bien où est le progrès social !

On voit bien, en revanche, qu'on ouvre la porte à l'harmonisation, c'est-à-dire à un processus où, comme en matière fiscale, on cherchera au mieux et sûrement en vain, à se mettre d'accord sur une moyenne plutôt que sur un optimum et où, chaque fois que nous voudrions faire une innovation dans notre législation sociale, il faudra aller demander la permission de nos partenaires.

Si l'on veut, comme l'affirme le traité, imposer une monnaie unique à tous les pays membres, un effort colossal devra être consenti pour réduire les écarts actuels qui sont immenses, un effort colossal sans commune mesure avec ce que nous réclamons présentement Jacques Delors pour doter ses fonds de cohésion.

Il sera sans doute nécessaire de porter progressivement, comme le pensent assez raisonnablement certains experts, le budget communautaire jusqu'à 10% du produit national brut.

On n'imagine pas un budget de cette ampleur sans un contrôle politique. Cela ne s'est jamais vu. Il faudra donc bien qu'un Parlement européen vote le budget comme un parlement national, et qu'un gouvernement, responsable devant lui, l'exécute.

C'est ainsi que la nécessité budgétaire engendrera tout naturellement les organes fédéraux appelés à gérer un gigantesque système centralisé de redistribution à l'échelle de la Communauté.

Et puisqu'il s'agira de redistribuer, ce sera bien entendu aux pays les plus avancés d'en supporter la charge. C'est dire combien la France devra payer, elle dont la contribution nette à la Communauté s'élève déjà à 25 milliards de francs pour 1991. (25 milliards d'euros en 2016)

C'est ainsi que la France qui ne trouve déjà plus les moyens de financer pour son propre compte une vraie politique d'aménagement du territoire et d'aménagement urbain, devra demain engager des ressources considérables pour financer l'aménagement du territoire de ses voisins !

On nous sert aussi un autre plat que celui de la prospérité assurée :

La ratification des accords de Maastricht, nous dit-on, serait la seule assurance de la paix.

Alors, on nous presse de nous souvenir des conflits qui ont ensanglanté notre continent. La seule manière d'empêcher leur renouvellement, nous assure-t-on, c'est de signer des deux mains, sans maugréer ni rechigner.

En fait, tout procède de la même erreur d'analyse et, à trop vouloir démontrer les dangers des nations, on débouche sur l'absurde.

Certains théoriciens de l'Europe fédérale, qui ont du moins le courage d'aller au bout de leurs idées, nous assurent que l'humanité entre désormais dans une ère nouvelle, où la nation n'aurait plus sa place, parce qu'elle n'était dans l'avancée des civilisations qu'une étape historique, une sorte de maladie infantile, une phase nécessaire et le temps serait venu de la dépasser.

On retrouve là ces vieilles obsessions post-hégéliennes qui nous annoncent toujours pour demain la « fin de l'histoire ». Il s'agit d'ailleurs plus d'une idéologie que d'une philosophie de l'histoire, et d'une idéologie qui, comme toutes les autres idéologies, tourne le dos à l'observation du réel.

Les nations sont bien loin d'avoir été la cause principale de nos épreuves. Force est ainsi de reconnaître que, dans notre siècle, plus de malheurs nous sont venus des grandes idéologies et des impérialismes dominateurs que des ambitions nationales.

Donc, finissons-en avec cette vue naïve des choses qui voudrait nous faire croire que la disparition des Etats-nations signifierait la fin des conflits armés, « la paix perpétuelle », pour reprendre la terminologie d'Emmanuel Kant, lequel ne la concevait d'ailleurs que comme une paix entre nations souveraines.

A ceux qui entendraient dauber encore sur les passions nationales et leur opposer la sagesse millénaire des commissions et autres conclaves technocratiques et supranationaux, je voudrai rappeler quelques exemples de l'histoire récente. Ils méritent qu'on s'y arrête avant de passer par pertes et profits la possibilité de conduire une politique étrangère nationale.

Chacun a en mémoire l'absence radicale de la Communauté de tous les événements majeurs de la fin des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix : libération de l'Europe de l'Est, éclatement de l'Union soviétique, guerre du Golfe, tout s'est passé sans elle, lorsque ce n'était pas malgré elle !

Même le conflit yougoslave qui, tant par sa situation géographique que par la dimension de son territoire semblait constituer un terrain d'exercice idéal pour la diplomatie communautaire, s'est transformé en un stand de démonstration de l'impuissance et de la désunion, impuissance qui, dans ce cas, ne tenait pas à l'absence d'une organisation intégrée, mais aux légitimes différences d'approche entre les pays membres et je souhaite, s'agissant de la France, qu'elle puisse continuer à les exprimer.

L'histoire, loin d'être achevée, est plus que jamais en marche et elle demeure tragique. Oui, nous sommes en guerre économique ! Oui, l'effondrement de l'Union soviétique ne signifie pas la paix mais la montée de nouveaux risques qui ont pour nom prolifération des armements nucléaires et classiques, multiplication des zones grises échappant à tout contrôle étatique, dangers technologiques, menaces majeures pour l'environnement, extension des trafics de stupéfiants !

La conjuration de ces nouveaux périls demande évidemment un renforcement de la coopération interétatique.

Elle ne demande nullement la disparition des Etats-nations dont la légitimité est plus que jamais requise pour intervenir efficacement contre ces fléaux.

Alors, qu'on veuille bien cesser de considérer les réfractaires et les adversaires du traité comme autant de fauteurs de guerre et d'irresponsables !

Comme s'il n'y avait pas d'ailleurs quelque chose de choquant dans cette suspicion mal dissimulée vis-à-vis d'un partenaire dont nous devrions ainsi ignorer les évolutions politiques, économiques, sociales, culturelles intervenues depuis un demi-siècle, dont nous devrions ignorer l'amitié retrouvée, comme si, en tout état de cause, la France après de Gaulle était aussi vulnérable qu'avant lui, comme si depuis 1945, l'Europe de l'Ouest n'avait pas connu la paix avant même que le Conseil européen ne se donne rendez-vous à Maastricht.

L'Europe n'a pas créé les conditions de la paix, c'est la paix qui a permis la construction européenne !

Est-on sûr que la démarche de Maastricht soit bien la plus prometteuse de paix pour l'ensemble du continent européen ?

C'est une erreur de prétendre que l'on pourra réaliser en même temps ce que l'on appelle à tort « l'approfondissement » et ce qu'on nomme, sans mesurer tout ce que ce terme peut impliquer de morgue et de condescendance, « l'élargissement ».

Les contraintes qu'impose par exemple la monnaie unique aux économies des Etats membres excluent de toute évidence, et pour des décennies, tout rapprochement avec le monde l'Est. Qu'est-ce donc que ce « sens de l'histoire » qui ne tire aucune conséquence de la levée du rideau de fer et reste crispé sur un projet dépassé par des événements formidables ?

Qu'est-ce donc que cette attitude de fermeture, d'égoïsme, de repliement, d'aveuglement qui constitue pour le stalinisme une extraordinaire victoire posthume ?

C'est d'abord la morale qui devrait nous conduire à ne pas rejeter les pays d'Europe centrale et orientale. En effet, il faut le dire tout net, ces pays ont des droits sur nous. A deux reprises, ils ont payé pour nous. Ils ont tout d'abord payé notre libération au prix fort de leur asservissement, car la victoire sur le nazisme passait par leur invasion. Ils ont ensuite payé notre sécurité au prix fort de leur abandon. Nous les avons laissés à leur sort car nous ne voulions assumer aucun risque politique ou militaire face au totalitarisme soviétique.

Elles sont loin d'être assurées, ces démocraties balbutiantes d'Europe centrale et orientale aux prises avec la grande misère de l'après-communisme.

Elles sont loin d'être assurées parce que le désordre, le chômage et la pauvreté engendreront plutôt le populisme, le nationalisme et peut-être le fascisme.

Le pitoyable spectacle de l'exode des Albanais vers Bari nous donne quelque idée de la formidable poussée migratoire qui pourrait s'effectuer d'Est en Ouest et s'ajouter à l'irrésistible pression qui s'exerce déjà du Sud vers le Nord.

Qui ne voit, dans ces conditions, que l'Europe risque d'être autrement plus dangereuse, plus explosive que du temps des certitudes tranquilles de l'équilibre Est-Ouest.

Est-ce bien là le plus sûr chemin pour la paix ?

Il reste à répondre à une ultime question qui donne toute la mesure de notre responsabilité : existe-t-il une alternative à la démarche de Maastricht ?

La réponse est claire et nette : oui, bien sûr et à l'évidence !

Mais, certes, il y faut de la lucidité et du courage.

De la lucidité d'abord pour comprendre les difficultés que nous vivons. La réalité profonde s'appelle nouvelle pauvreté, exclusion, ghettos, chômage, désespérance des jeunes, inégalités des chances, insécurité, déculturation, perte de repères, dérive du système éducatif.

Il serait vain de continuer de répéter que la France se porte bien. Si l'on ne répond pas au désarroi des Français, ils continueront à se laisser aller vers les extrémismes et vers les intégrismes qui minent déjà le sentiment national.

De renoncement en renoncement, nous avons nous-mêmes contribué à détourner le peuple de la chose publique et à ruiner le sens civique. A force de laisser entendre que tout se vaut et que l'action est impuissante face aux contraintes de l'économie et de la technique, nous avons accrédité cette idée dangereuse que la politique ne peut rien changer à rien, que ce qui arrive doit donc arriver et que nul n'en est responsable ni coupable.

On ne pourrait rien contre la conjoncture internationale, rien contre la concurrence du Sud-Est asiatique, rien contre les feuilletons américains, rien contre le drame des banlieues, rien contre le progrès technique prétendument seul à l'origine du chômage. Bref, tout cela serait inscrit dans la nature des choses.

Oui, la libéralisation et l'internationalisation des activités économiques sont à la fois souhaitables et inéluctables ! Oui, elles entraînent une redéfinition du rôle économique de l'Etat !

Non, la mondialisation n'est pas une fatalité ! Non, il n'en résulte pas que l'Etat n'ait désormais d'autre logique de fonctionnement que celle d'une entreprise au reste plus mal gérée qu'une véritable entreprise.

Et oui, l'Etat conserve une fonction d'arbitrage dans le partage de la valeur ajoutée, une fonction de régulation et d'anticipation, dont l'efficacité détermine la compétitivité des économies comme le montrent à l'envi le Japon, l'Allemagne ou les pays d'Asie du Sud-Est.

Mais le premier alibi de tous nos renoncements, c'est indubitablement la construction européenne.

Nous ne pouvons rien faire, nous dit-on, puisqu'il faut harmoniser, Bruxelles en ayant décidé ainsi. Nous ne pouvons pas réformer la fiscalité puisqu'il faut soi-disant uniformiser les taux de T.V.A. Nous ne pouvons pas baisser les taux d'intérêt puisqu'il nous faut soi-disant rester accroché au Mark en vue de l'union monétaire.

Nous ne pouvons rien pour notre industrie puisque le commissaire à la concurrence y fait obstacle. Nous ne pouvons rien faire pour l'aménagement du territoire puisque nos marges de manœuvre sont mises à la disposition de la Communauté.

On voit bien l'avantage politique à transférer sur Bruxelles ou sur les collectivités locales la responsabilité de ce que l'Etat n'a plus le courage d'assumer.

A commencer par l'impôt, dont on veut bien désormais qu'il soit local ou même européen, pourvu qu'il ne soit pas national et qu'il n'en soit pas tenu compte dans les statistiques de la politique fiscale.

Mais cette Europe alibi est pleine de dangers car il est vain d'espérer que nos problèmes seront résolus par ce qui n'est au fond qu'une fuite en avant. Il est illusoire de chercher ailleurs qu'en nous-mêmes les réponses à nos difficultés.

Il est faux de penser qu'en mettant en commun nos problèmes nous allons miraculeusement les résoudre mieux, nous tous, Européens de l'Ouest qui, pris séparément, n'avons eu jusqu'à présent pour leur faire face ni la volonté ni l'imagination nécessaires.

Comment peut-on croire que l'intégration apportera une meilleure sécurité à un moindre coût alors que la défense, c'est d'abord la volonté de se défendre ! qu'elle permettra d'augmenter les salaires tout en produisant moins, que la libre circulation des chômeurs autorisera la réduction de leur nombre, que les finances publiques seront mieux gérées à onze ou douze (voire à vingt-huit !) que dans le cadre national ?

Il s'agit là de paris insensés ! D'autant plus insensés que le temps passe sans que personne ne cherche à résoudre les problèmes en voie d'aggravation rapide.

Il faut dire qu'à force d'additionner une mauvaise conception de la décentralisation et l'affaiblissement délibéré de l'Etat, l'idée suivant laquelle la France n'est plus capable de se gouverner finit par acquérir quelque crédit.

Est-ce là le fruit d'une stratégie politique ? Nul ne saurait le dire à coup sûr.

Mais ce qui est certain, c'est que ceux qui ne voient plus d'autre solution pour la France que de se fondre dans l'Europe intégrée et rétrécie de Maastricht sont

précisément ceux qui préfèrent douter de la France et des Français plutôt que d'admettre que leur incapacité pourrait être seule en cause.

On prétend –que n'a-t-on pas dit ?- qu'en refusant de ratifier Maastricht nous déciderions de fait notre sécession de la Communauté. Voilà le plus infondé des procès d'intention, alors que, précisément, nous souhaitons conserver les acquis de la Communauté et la chance qu'ils représentent pour l'Europe, en la remettant sur les rails et en la remettant en perspective !

Car beaucoup de choses ont été accomplies au sein de cette Communauté qui ne sauraient être effacées. Beaucoup de liens ont été noués qui ne sauraient être rompus. Beaucoup de coopérations ont été engagées qui ne sauraient être arrêtées.

Mais il nous faut redéfinir les règles du jeu pour que la souveraineté reste où elle doit être, c'est-à-dire dans les nations.

Dès lors, il ne saurait plus y avoir aucun transfert irrévocable de souveraineté, mais seulement des délégations de compétences qui pourront tout naturellement être réinterprétées, reformulées ou amendées dès lors que le Parlement le décidera dans l'intérêt national.

Alors, si nos partenaires font de même, la coopération entre les Douze fonctionnera comme elle fonctionne aujourd'hui par consensus, sans que, ni en droit ni en pratique, aucun Etat ne se dessaisisse de façon irréversible de son pouvoir de décision.

Mais dans la redéfinition des règles qui régissent la coopération communautaire, il n'y a pas que la question des souverainetés nationales à résoudre ; il y a aussi la lancinante question du déficit démocratique.

Pas plus après Maastricht qu'avant, le Parlement européen ne sera un véritable législateur. Le gadget de Maastricht s'appelle de la « codécision », et prétend succéder à la coopération qui préexistait et la remplacer..

Pour combler le déficit démocratique, en fait, il faut rendre leurs prérogatives aux parlements nationaux.

Cela ne veut pas dire qu'il faut se contenter d'associer les parlements à la discussion, ni même faire semblant de les faire participer aux décisions et encore moins introduire dans notre Constitution la formulation théorique du principe dit de « subsidiarité » qui attribue à la compétence de l'Europe ce que les Etats membres seraient censés ne pouvoir effectuer que de manière moins efficace.

Il faut empêcher que le droit communautaire n'empiète sur les compétences du législateur national, pas le contraire ! Si l'on veut rendre sa dignité à notre parlement, il faut, dans un contexte radicalement différent de celui de Maastricht, que nous inscrivions dans la Constitution que la loi nationale prime dans l'ordre juridique tout texte communautaire dès lors qu'elle est postérieure à celui-ci.

(...)

Dès lors, on cessera de prendre à Bruxelles, entre gouvernements, sur proposition d'une commission de technocrates, des décisions qui relèvent exclusivement des Parlements de chaque Etat.

Reste la question monétaire.

Ecartant le fantasme de puissance qui sous-tend le projet de monnaie unique, que reste-t-il pour améliorer le système actuel sans renoncer ni à notre souveraineté, ni à la souplesse d'adaptation que procurent les parités ajustables ?

Eh bien, il reste l'intelligente proposition défendue au Royaume-Uni par John Major et, en France, par Edouard Balladur, et sur laquelle s'accordent de nombreux économistes ; je veux parler de la création d'une monnaie commune circulant parallèlement aux monnaies nationales, une monnaie commune qui serait l'aboutissement logique du S.M.E., le Système Monétaire Européen créé en 1979.

(...)

En adoptant la monnaie commune au lieu de la monnaie unique, on choisirait, je crois, l'efficacité contre l'idéologie.

Tout le reste est l'affaire de la coopération entre Etats.

On observera d'ailleurs que ce qui fonctionne le mieux aujourd'hui en Europe se situe souvent en dehors de l'orbite communautaire, qu'il s'agisse d'Ariane- Espace, du GIE Airbus ou du CERN.

Donc, la stratégie est simple et claire : Il ne faut pas forcément des politiques communes, avec leurs programmes lourds, leur opacité, leurs procédures inextricables, leur arbitraire, leurs gaspillages, mais plutôt un cadre souple permettant des regroupements en fonction des moyens et des intérêts réels de chacun, des priorités et des circonstances.

Mettons en place un cadre souple qui favorise des coopérations efficaces. Mais aussi un cadre ouvert où chacun pourra maintenir les solidarités qu'il entretient avec le reste du monde et qui sont souvent une part de lui-même.

Cette communauté-là est, en tout cas, la seule susceptible de s'ouvrir rapidement aux autres nations européennes. A partir d'elle, grâce à elle, nous pourrions construire une Europe plus réaliste, une Europe rendue à sa dimension véritable, une Europe plus démocratique, une Europe plus sûre et, je n'en doute pas, une Europe plus prospère.

Convenons d'appeler ce nouveau système de relations la Confédération européenne puisque les nations y resteront souveraines, tout en gérant ensemble et d'un commun accord leurs indépendances chaque fois qu'elles le jugeront utiles ou nécessaire.

Mais ce ne sera pas la Confédération que nous propose M. Mitterrand conçue comme un noyau dur et formée d'une communauté de nantis autour de laquelle gravitent des Etats subordonnés ! Les pays de l'Est en ont déjà refusé le principe à Prague il y a un an à peine ; ils ne l'accepteront pas davantage demain. Cette conception n'est pas la bonne. Elle est inadaptée et même dangereuse.

Et c'est précisément parce que nous sommes pour l'Europe que nous sommes contre l'Europe de Maastricht.

Ainsi conçue à partir des Etats, c'est-à-dire sur une base qui pourra être démocratique, l'organisation de l'Europe permettra d'assurer à tout le moins et sans délai, l'entente, la détente, la coopération, ce qui n'est déjà pas si mal.

Que sera cette Europe ? Ce sera une Europe enfin réunifiée, dotée d'un système de sécurité collective et d'un grand marché commun. Car il s'agit tout à la fois de conjurer des risques et de garantir des chances.

Les risques tiennent à la prolifération nucléaire, balistique et chimique. Ils sont technologiques et environnementaux. Les chances ce sont celles de la paix et de la prospérité à l'échelle du continent.

Comment concevoir ce système de sécurité collective européen en faveur duquel la France doit agir de toutes ses forces, tout en modernisant sa propre défense ?

Il s'agit de bâtir une organisation régionale conforme à ce qui est prévu par la Charte des Nations unies. Elle serait essentiellement fondée sur un Conseil de sécurité composé pour partie de membres permanents, car l'Europe a besoin au plus vite d'une instance d'arbitrage capable de prévenir les affrontements et, le cas échéant, de les circonscrire et d'en limiter les effets.

Il existe, en effet, au sein de l'Europe actuelle, une multitude de conflits potentiels, d'autant plus à redouter que le principe de l'intangibilité des frontières est souvent intenable, s'agissant de tracés imposés arbitrairement par les vainqueurs des deux guerres mondiales, au mépris souvent des réalités historiques, culturelles et politiques.

Là est la voie, la seule voie d'une indépendance européenne.

J'oserai dire au passage que, dans les diverses célébrations de Maastricht, rien ne m'a choqué davantage que d'entendre quelques atlantistes patentés reprendre à leur compte la perspective d'une Europe indépendante, contribuant à un rééquilibrage politique et offrant un autre modèle au monde que le modèle actuellement dominant. Comme si cela était leur véritable objectif !!

A l'inverse, un Conseil de sécurité européen permettrait de signifier que si d'aucuns souhaitent organiser sous leur drapeau, comme on le dit, une gendarmerie mondiale (OTAN), il faudrait lui trouver d'autres terrains de manœuvre que le continent européen.

(...)

Dans cette Europe-là, la France trouvera naturellement sa place. Elle a un grand rôle à y jouer et rien ne sera sans elle. Voilà, en tout cas, un projet qui appelle à l'enthousiasme plutôt que de se nourrir de frayeurs et de fantasmes.

Il est temps de dire que bâtir l'Europe des Douze sur la peur obsessionnelle de la puissance de l'Allemagne est tout de même une bien étrange démarche, proche de la paranoïa. D'autant qu'à force de vouloir faire cette intégration à tout prix, on va finir par faire l'Europe allemande plutôt que de ne pas faire l'Europe du tout, ce qui serait un comble.

L'Allemagne, et c'est bien naturel dans sa position et avec les moyens dont elle dispose, ne renoncera à sa souveraineté que si elle domine l'ensemble, certainement pas si elle lui est subordonnée.

Le débat qui se développe en ce moment en Allemagne à propos de Maastricht en fait la démonstration : les Allemands veulent bien d'une banque centrale européenne, mais seulement si celle-ci est peu ou prou entre les mains de la Bundesbank, et d'une monnaie unique, si celle-ci s'appelle le mark.

Et comment peut-on imaginer que l'Allemagne va renoncer à jouer son jeu en Europe centrale ? N'a-t-elle pas clairement annoncé la couleur quand elle a reconnu unilatéralement la Croatie, sans se soucier des engagements communautaires qu'elle avait pris quelques semaines auparavant ?

Une fois de plus, il nous faut considérer le monde tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit. Et dans ce monde-là, ce que la France peut apporter de plus

précieux à l'Europe, c'est de trouver en elle-même assez d'énergie et de volonté pour devenir un contrepoids, pour équilibrer les forces en présence, pour peser lourd face à l'Allemagne, sinon pour faire jeu égal avec elle.

Le meilleur service que nous pouvons rendre à l'Europe, c'est donc de nous engager résolument sur la voie du redressement national, c'est de restaurer la cohésion nationale et l'autorité de l'Etat.

Encore faut-il que nous gardions les mains assez libres pour cela. Pour autant, il ne s'agit pas de rompre l'axe franco-allemand, qui est essentiel, mais au contraire de le consolider en le rééquilibrant, en redevenant un partenaire crédible, un associé influent, un interlocuteur valeureux. Un couple franco-allemand où l'Allemagne serait tout et la France plus grand-chose ne serait pas un couple heureux.

Derrière la question de savoir quelle Europe nous voulons, se pose donc fatalement la question cruciale de savoir quelle France nous voulons.

Bien sûr, la France est solidaire du reste de l'Europe, bien sûr, sa participation à la construction européenne est un grand dessein. Bien sûr, elle se doit en particulier de rassembler l'Europe méditerranéenne. Bien sûr, elle se doit de retrouver ses responsabilités vis-à-vis de l'Europe danubienne.

Mais la France ne saurait avoir l'Europe comme seul horizon, comme seul projet, comme seule vocation.

Il suffit de regarder la carte de la francophonie pour comprendre combien la vocation de la France va bien au-delà des frontières de l'Europe.

Tant pis pour les intellectuels de salon qui montrent dédaigneusement du doigt ceux « qui ont cette conviction obsessionnelle que la nation française est porteuse d'un message universel de valeur supérieure et d'une mission civilisatrice ». Oui, la France a une vocation messianique, elle doit assumer et même y entraîner l'Europe, en particulier dans la coopération Nord-Sud pour prévenir les grands exodes que nous prépare la misère africaine.

Encore faut-il que, chez les hommes d'Etat, le visionnaire l'emporte encore un peu sur le gestionnaire, l'idéal sur le cynisme, et la hauteur de vue sur l'étroitesse d'esprit.

Car pour donner l'exemple aux autres, il convient d'être soi-même exemplaire. Il faut, pour que la France soit à la hauteur de sa mission, qu'elle soit chez elle, fidèle à ses propres valeurs.

Et la France n'est pas la France quand elle n'est plus capable, comme aujourd'hui, de partager équitablement les profits entre le travail, le capital et la rente, quand elle conserve une fiscalité à la fois injuste et inefficace, quand elle se résigne à voir

régresser la solidarité et la promotion sociale, quand elle laisse se déliter ce qu'autrefois on appelait fièrement le creuset français et qui était au cœur du projet républicain.

Les défis que nous avons à relever sont immenses, jamais ils n'avaient touché aussi profondément ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir.

Ils tiennent en une seule et même obligation : Rompre enfin avec des schémas de pensée, des modes d'approche totalement dépassés du fait de l'évolution de nos sociétés. Et c'est parce que nous nous y accrochons contre toute raison que nous donnons cette impression d'impuissance. A nous de savoir nous en dégager au lieu de nous y résigner ! Quel meilleur service à rendre à l'Europe que nous voulons construire !

Sachons, par exemple, prendre la vraie dimension de la crise. Elle n'est pas seulement économique et sociale. Elle est aussi et probablement surtout culturelle.

Elle tient à l'incapacité de nos sociétés à s'adapter aux conséquences de la révolution technologique et de l'évolution des mentalités. Ainsi la lutte contre le chômage passe-t-elle par une meilleure égalité des chances. La reproduction sociale quasiment à l'identique n'est plus seulement intolérable en termes moraux, elle est un handicap insupportable en termes d'efficacité !

La mutation de notre système éducatif est elle-même une clef essentielle, car le problème culturel, le problème des mentalités, le problème de l'adéquation de la modernité à son rythme trouveront leur solution d'abord dans les repères intellectuels et les modes de pensée que nous saurons donner à nos enfants.

La grandeur éducative des débuts de la IIIe République avait su donner à l'immense majorité des Français les moyens d'affronter le grand basculement de la modernité urbaine, industrielle et scientifique de la fin du XIXe siècle. Un siècle après, voilà la République à nouveau confrontée aux mêmes grands défis.

Il n'y a plus aujourd'hui aucun grand projet politique qui ne commence par là.

Il est temps de comprendre aussi que la compétitivité d'une nation doit s'apprécier globalement et que la traditionnelle distinction entre l'économique, le social et le culturel est désormais caduque.

Mais rien ne se fera sans rétablir l'équilibre entre une nécessaire décentralisation et le rôle absolument irremplaçable de l'Etat.

Il faut en finir avec le développement inégal, rendre leur sens aux principes d'unité, de continuité, d'indivisibilité de la République et les inscrire dans la géographie.

Rien ne sera non plus possible pour la France sans reconstruire le creuset français pour assurer l'intégration des communautés accueillies.

Sachons en particulier donner à ce qui est devenu la deuxième religion de France la possibilité d'être pratiquée hors des influences politiques étrangères et dans le cadre des lois de la République laïque. L'Islam est un des grands problèmes européens. Pourquoi la France ne montrerait-elle pas les voies de la solution ?

J'ai assez dit que la nation doit redevenir ce qu'elle est : notre principe fondateur. Cela implique la restauration de l'Etat et la réhabilitation de la République.

Nation, Etat et République, ce sont là les moyens de construire une Europe compatible avec l'idée que la France s'est toujours faite d'elle-même.

On ne cesse de nous répéter que la jeunesse a déjà fait son choix, qu'elle est contre les frontières, pour le droit de vote aux étrangers, pour la supranationalité, pour la dissolution de la France au sein de l'Europe fédérale.

Mais quelle est la France qu'on lui propose ? Quel est l'avenir qu'on lui dessine dans son propre pays ? Quelle est donc cette politique pitoyable qui, renonçant à faire vivre l'espérance nationale, se contente de faire miroiter à sa jeunesse l'attrait des grands espaces tout en n'étant pas capable de lui donner sa chance ?

Au lieu de continuer à désespérer la jeunesse de ce pays, il faut enfin lui poser la question cruciale, que chacun élude soigneusement, la seule question qui vaille dans ce débat : est-ce-qu'on garantira plus aisément la paix, la démocratie, le bonheur, les conditions les plus favorables à l'épanouissement personnel et aux grands élans collectifs en renonçant à notre souveraineté ou bien en la préservant ?

Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres,

mes chers collègues,

si j'ai déposé cette proposition d'irrecevabilité, c'est parce que j'ai le sentiment que Maastricht et ses conséquences sont à prendre ou à laisser.

Une fois ouverte la discussion sur le texte qui nous est soumis, le piège sera refermé. Nous serons prisonniers d'une logique dont nous ne pourrons plus nous dégager.

(...)

Il faut se déterminer sans détour, il faut se déterminer en pensant au droit de notre peuple, c'est à lui de statuer.

Voter l'irrecevabilité, c'est proclamer que nous refusons de nous substituer à lui pour décider de ce qui relève de lui et de lui seul.

L'avenir de la France ne dépend pas seulement du succès de l'Europe, mais l'avenir de l'Europe, à ce moment crucial de son histoire, passe certainement par le redressement de la France. En entravant sa liberté d'agir, en la contraignant à renoncer un peu plus à elle-même, on rendrait un bien mauvais service à l'Europe.

Car la République française pourrait être l'âme ou le modèle de cette Europe nouvelle, aujourd'hui aspirée par le vide et qui hésite entre espoir et angoisse, goût de la liberté et peur du désordre, fraternité et exclusion.

En votant l'irrecevabilité, je crois donc que nous commencerons à travailler à rendre aux Français un peu de cette fierté mystérieuse dont, pour l'heure, comme le disait André Malraux, ils ne savent qu'une chose, c'est qu'à leurs yeux la France l'a perdue.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres,
mes chers collègues,

la question et la réponse n'ont pas varié :
oui, nous voulons l'Europe, mais debout,
parce que c'est debout qu'on écrit l'histoire ! »

* * *

Le vent de l'histoire souffle sur les braises ...

Les seuls passages de l'allocution qui n'ont pas été retranscrits ici sont ceux qui faisaient état d'éléments ponctuels de la conjoncture qui prévalait en 1992 et qui ne sont plus d'actualité en 2016.

Source : www.cvce.eu ((Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe ; Luxembourg.